

Compte rendu
de la séance du conseil municipal
du 20 septembre 2018 à 20h30

Date de la convocation : 14 septembre 2018

Présents : LACOMBE Jean Marie, GUILLET Cathy, RUSSERY Joël, FRAYSSE Nicole, ALBOUY Laetitia, DELMAS Claudine, GARCIA Dominique, GAYRAUD Vincent, NOWITZKI Vanessa, ROUZIERES Guy, SIRMAIN Florian.

Absents : CAZAL Bertrand, DE LA ROCQUE Claudine, LACOMBE Christophe, RIGAL Adrian.

Extension du cimetière de Bruéjols

En indiquant en préambule que l'acquisition du foncier nécessaire à l'extension du cimetière de Bruéjols n'est toujours pas effective en raison d'un retard imputable en charge du dossier, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de choisir le géomètre à qui sera confiée la mission de maîtrise d'œuvre. Dans le cadre de cette mission, ce géomètre devra proposer l'extension du cimetière ainsi que l'aménagement des abords immédiats.

Il fait état des trois propositions reçues dans le cadre de la consultation lancée dans le courant de l'été.

Après discussion, c'est la proposition émanant de M. Labroue, géomètre à Rodez qui est retenue à l'unanimité en raison notamment de son montant inférieur aux autres de plus de 20%.

Transfert des charges liées à la GEMAPI.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la CCCM a intégré dans ses statuts au 1er janvier 2018 la compétence liée à la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations). Il convient donc désormais d'approuver la proposition de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées). Celle-ci a retenu une méthode de calcul prenant en compte les dépenses constatées par chaque commune sur les trois dernières années pour en faire le décompte moyen annuel.

Il en résulte un reversement annuel par l'ensemble des communes s'élevant à 9605 € dont 1134 € pour la seule commune de Clairvaux concernée par le bassin versant du Dourdou mais aussi par celui de la rivière Aveyron

Dissolution du CCAS

A la suite d'une demande des services préfectoraux visant à faire adopter la dématérialisation pour toutes les opérations de gestion du CCAS (comptabilité et actes administratifs), Monsieur le Maire rappelle que la loi Notre a donné la possibilité aux communes de moins de 1500 habitants de dissoudre leur CCAS. En proposant la création en suivant d'une commission « Vie Sociale » au sein même du conseil municipal gardant les mêmes prérogatives et composition que le CCAS, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de dissoudre le CCAS au 31 décembre 2018. Cette opération permettrait une simplification des démarches inhérentes à l'aide sociale sur la commune.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition

Informations diverses

- Mr Le Maire propose que soit mise en vente la débroussailleuse appartenant à la collectivité au prix de 3000 euros TTC, les travaux de l'élagage étant désormais confiés à une entreprise privée.

Le conseil municipal valide à l'unanimité la mise en vente de la débroussailleuse.

- Mme GUILLET, 1^{ère} adjointe, rappelle que la collectivité a décidé de procéder au recrutement d'un agent, dès le 1^{er} septembre 2018, dans le cadre du parcours emploi compétence (PEC) pour seconder les agents techniques et compléter le temps partiel d'un des agents. Elle indique que Mr GODARD Dimitri a été recruté et qu'il participera à une formation CACES avec les autres agents techniques. Comme indiqué dans la demande d'aide du CUI prévoyant une formation qualifiante, celle-ci pourra être considérée comme telle
- Mr Le Maire présente la demande de Mr Etienne Ricard, propriétaire de la parcelle B149 à Panat qui souhaite acquérir de l'espace public au droit de cette parcelle. Il propose de se rendre sur place avec certains élus afin de se rendre compte de la situation et de mettre à l'ordre du jour, lors du prochain conseil municipal, la demande de Mr Ricard.